



**RÉSOLUTION VISANT À AMÉLIORER LE PASSAGE SÉCURITAIRE DES
CYCLISTES SUR LES PONTS LAROCQUE ET ST-LOUIS-DE-GONZAGUE**

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes utilisent les ponts Larocque et St-Louis-de-Gonzague lors de leurs déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes sont pleinement autorisés par la Sûreté du Québec à circuler sur ces ponts;

CONSIDÉRANT QUE ces ponts constituent le seul lien cyclable inter rive qui permet de traverser le canal de Beauharnois et d'assurer la continuité de la Route Verte;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs cyclistes ont été victimes de rage au volant lors de leur passage sur lesdits ponts;

CONSIDÉRANT QUE des pictogrammes non réglementaires interdisant le passage des cyclistes ont été installés à l'entrée desdits ponts par La Voie Maritime du St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ces pictogrammes sont un incitatif pour les automobilistes à narguer, klaxonner et insulter les cyclistes lors de leur passage;

CONSIDÉRANT QUE ces situations ne peuvent que fragiliser la sécurité des cyclistes lors de leur passage;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des cyclistes doit être un enjeu primordial dans le partage de la route, auto VS vélo;

CONSIDÉRANT QUE des modifications apportées en avril 2018 au Code de la Sécurité Routière accordent une priorité aux usagers les plus vulnérables piéton, vélo;

CONSIDÉRANT QUE des actions pour améliorer le passage sécuritaire des cyclistes sur lesdits ponts s'avèrent nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Besner, secrétaire

appuyé par Katrine Chamberland, administratrice

adopté à l'unanimité



DE demander à la Voie Maritime du St-Laurent :

- de retirer les pictogrammes non règlementaires interdisant le libre passage des cyclistes sur ses ponts;
- d'ajouter un feu cycliste clignotant aux feux de circulation déjà existants selon les modalités suivantes:

À la manière d'un feu piéton qui est présent aux intersections routières, le feu cycliste est actionné par le cycliste qui se présente à l'entrée du pont. La durée du feu cycliste clignotant pourrait être de deux (2) minutes, le temps que le cycliste traverse le pont. La circulation automobile n'est pas impactée. Le feu cycliste en action est en place seulement pour aviser les automobilistes qu'il y a un cycliste en transit sur le pont.

Séance tenue du conseil d'administration du club Les 3 Sommets du mardi, 25 février 2020

c.c : Monsieur Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield
Monsieur Yves Daoust, maire de St-louis-de-Gonzague
Madame Caroline Huot, mairesse de St-Stanislas-de-Kostka
Madame Maude Laberge, préfète de la MRC Beauharnois-Salaberry
Madame Louise Lebrun, préfète de la MRC du Haut-St-Laurent
Monsieur Claude Reid, député de Beauharnois
Madame Claude Debellefeuille, députée de Salaberry-Suroît
Monsieur Nicholas Audet, Route Verte pour Vélo-Québec